



Soutien au pouvoir d'achat des ménages et au commerce de proximité

Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local »

Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? »

Rapport-préavis N° 2020 / 35

Lausanne, le 17 septembre 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le commerce de détail est un des secteurs qui a le plus fortement souffert de la crise du COVID-19. Depuis le début de la crise, le commerce en ligne a en effet augmenté ses parts de marché de manière significative et cette évolution semble être durable. Or, la vitalité d'une ville passe aussi par celle de ses commerces. Il y a donc un réel enjeu, en termes d'emploi, de lien social et de rayonnement de la ville à soutenir le commerce local. Parallèlement, la crise du COVID-19 a aussi affecté le pouvoir d'achat de nombreuses et nombreux Lausannois-es, en raison du chômage partiel ou de pertes de revenus, parfois très importantes, pour les indépendants. La crise économique qui s'annonce risque encore d'aggraver cette situation. C'est dans ce contexte que la Municipalité souhaite conduire une action de soutien au pouvoir d'achat des Lausannois-es via l'octroi de bons et de carnets de réduction destinés à être dépensés dans le commerce local ou sur les marchés.

Le présent rapport-préavis porte sur l'engagement de CHF 7'800'000.- dévolu d'une part à l'octroi pour tous les Lausannois-es majeur-e-s d'un carnet de bons de réduction de 20% à valoir sur une valeur d'achat de CHF 200.- et d'autre part à l'octroi de bons d'achat d'une valeur de CHF 100.-, montant auquel s'ajoutera CHF 50.- par enfant mineur, aux ménages lausannois au bénéfice de subsides partiels ou complets à l'assurance-maladie. Entre les carnets de réduction et les bons d'achat octroyés sous condition de ressource, c'est un volume de chiffre d'affaires de l'ordre de CHF 23'700'000.- qui devrait pouvoir être généré dans le commerce local et sur les marchés. Les modalités de mise en œuvre du projet donnent toutes les garanties nécessaires en termes de contrôle, de sécurité, de suivi et d'ajustements de l'opération si cela s'avérait nécessaire.

Ce projet a été développé et sera réalisé en partenariat avec la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL).

Ce rapport-préavis répond également à deux postulats sur la monnaie locale. La Municipalité estime que l'octroi de bons ou de carnets de réduction à faire valoir dans les commerces ou sur les marchés, sans être tout à fait assimilable à une monnaie locale, poursuit des objectifs similaires à la monnaie locale : orienter la consommation autour de certains commerces et créer une communauté d'acheteurs. Le modèle présenté par la Municipalité a aussi pour avantage de s'appuyer sur un système existant (« Enjoy Lausanne ») mis en place par la SCCL. L'injection par la Ville de sommes importantes dans le système de bons aujourd'hui mis sur pied sera aussi de nature à le faire connaître, à lui donner un coup d'accélérateur et à encourager des entreprises, dont plusieurs sont déjà intéressées, à offrir des bons à leur personnel ou à leur clientèle. Ainsi, « Enjoy Lausanne » devrait connaître un réel envol à partir de 2021. La Municipalité envisage également à l'avenir d'octroyer tout ou partie des primes qu'elle verse à son personnel au sens de l'article 37.2 du Règlement pour le personnel de l'administration (RPAC) sous forme de bons plutôt que d'argent. Cela représente environ CHF 200'000.- par année. Enfin, ce projet doit aussi permettre d'établir un partenariat durable avec la SCCL autour des bons et du système « Enjoy Lausanne » aujourd'hui mis en place, synonyme de développements ultérieurs.

2. Objet du rapport-préavis

La Municipalité présente le plan de relance qu'elle souhaite mettre en œuvre afin de soutenir à la fois le pouvoir d'achat des ménages et le commerce lausannois très fortement touché par l'épidémie du COVID-19 et les mesures de fermeture décidées au printemps 2020. Elle sollicite un crédit spécial, pour 2020, de CHF 3'500'000.- permettant la mise en place d'un dispositif de bons de réduction de 20% sur un volume maximum de CHF 200.- d'achat que les Lausannois·es pourront utiliser dans les commerces de la ville et sur les stands de marché adhérent à l'action, dans le prolongement des bons « Enjoy Lausanne ». La seconde partie de l'opération, soit la distribution de bons d'achat pour une valeur de CHF 100.- montant auquel s'ajoutera CHF 50.- par enfant mineur, aux ménages au bénéfice de subsides LAMAL partiels ou complets sera menée au début de l'année 2021. Les montants prévus pour cette seconde action, estimés à CHF 4'300'000.- sont inscrits dans le budget 2021 de la Ville de Lausanne.

Elle répond également au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local » et au postulat de M. Henri Klunge « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? ».

3. Préambule

Dimension économique

La crise du COVID-19 impacte fortement l'économie suisse mais de façon différenciée selon les branches. Globalement, les analyses économiques mettent en évidence les éléments suivants :

- l'impact des mois de mise à l'arrêt de l'économie a été très fort pour une large part de l'économie. Globalement, la consommation privée, même en tablant sur un redémarrage depuis la fin du printemps 2020, devrait s'établir à une baisse importante difficilement estimable à ce jour sur toute l'année 2020 ;
- au-delà des difficultés économiques générales, la crise va renforcer les tendances préexistantes et les mouvements déjà engagés avant la crise ;
- parmi les secteurs les plus touchés, on peut mentionner le commerce de détail hors alimentaire et le secteur des services à la personne, les médias, le tourisme et les loisirs ;
- ces secteurs sont aussi ceux qui connaissaient déjà des faiblesses avant la crise, qui a eu un effet de révélateur et d'accélérateur des difficultés structurelles de certaines branches.

Le commerce de détail tend à cumuler les difficultés. Il se présente comme un secteur fragile et susceptible de subir très fortement les conséquences de la crise actuelle :

- il s'agit d'une branche soumise à une très forte concurrence, en particulier avec les nouveaux circuits de vente en ligne, mais aussi en raison d'autres facteurs (centres commerciaux de périphérie, achats à l'étranger, etc.) qui se traduit par une forte pression sur les prix et les marges et la fragilisation de nombreuses enseignes participant à l'animation et à l'attrait de la ville ;
- les consommateurs ont pu tester l'usage de nouveaux modes de commercialisation au cours des derniers mois et une part d'entre eux va en prendre l'habitude ;
- la branche connaît une nette diminution du nombre de ses entreprises depuis plus de 20 ans, pour prendre le cas lausannois ;
- les charges fixes sont relativement élevées face à des marges réduites, du fait de l'importance des charges des loyers et des coûts de personnel ;
- la trésorerie de nombreuses entreprises est fragile et, si des prêts tels que ceux mis en place dans le cadre des mesures fédérales peuvent aider à passer un cap difficile, leur remboursement à terme peut s'avérer difficile, voire impossible ;
- enfin, l'arrêt de la consommation pendant quelques mois ne s'est que marginalement traduit au moment de la réouverture par une tendance à une consommation accrue : l'effet de rattrapage n'est que marginal pour de nombreuses entreprises commerciales.

Il faut donc s'attendre à voir de nombreux commerces lausannois connaître des difficultés importantes au cours des mois et années qui viennent, avec à la clé des disparitions d'entreprises et d'emplois.

Ces motifs justifient une intervention en faveur du commerce lausannois, telle que la propose la Municipalité dans le cadre du présent rapport-préavis.

Dimension sociale

Une opération de soutien à la consommation a des effets favorables non seulement sur les entreprises mais aussi sur les consommateurs. C'est le second objectif de l'opération mise en place par la Municipalité.

En effet, les difficultés actuelles vont se traduire par des pertes d'emplois et un chômage accru, pour une durée et dans une ampleur actuellement indéterminées. Les catégories les plus touchées par ces difficultés seront celles qui connaissent déjà le plus de difficultés sur le marché du travail, voire en termes d'intégration sociale : personnes peu formées et peu qualifiées, jeunes sans expériences, personnes en fin de carrière, etc. Ce cumul des difficultés pour certaines catégories de la population pourrait entraîner une crise sociale.

Même si d'autres catégories sont moins fortement touchées, elles ne seront pas épargnées pour autant, avec pour conséquence des diminutions de revenus, des offres d'emploi moins fréquentes, la réduction des opportunités de « petits » jobs pour les jeunes ou des craintes quant à l'avenir entraînant une réticence à consommer, susceptible d'entraîner un cercle vicieux porteur de difficultés économiques croissantes.

L'action de relance de la consommation bénéficie ainsi aussi aux consommateurs, avec la possibilité d'aider plus particulièrement les moins aisés d'entre eux. Ainsi, un carnet de bons d'achat pour une valeur totale de CHF 100.- par ménage touchant la subvention totale ou partielle de l'assurance-maladie, montant auquel s'ajoutera CHF 50.- par enfant mineur, permettra de soutenir la consommation de plus de 34'000 ménages lausannois, parmi lesquelles l'ensemble des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS-AI et du revenu d'insertion ou de revenus assimilés ainsi que les ménages dont un ou plusieurs membres bénéficient de subsides partiels à l'assurance maladie.

4. Plan de soutien au pouvoir d'achat et au commerce local

Carnets de bons de réduction (action 2020)

La Municipalité propose d'une part l'édition, en partenariat avec la SCCL, de carnets de bons de réduction d'achats, dans le prolongement et en utilisant les compétences mises en place avec le système des bons « Enjoy Lausanne » : <https://www.enjoylausanne.ch>.

Ce dispositif permettra aux Lausannois-es de bénéficier de bons de réduction de 20% à faire valoir dans de nombreux commerces lausannois (enseignes artisanales telles que boulangeries, boucheries, fromageries, épiceries, chocolateries, habillement, livres, magasins de décoration, quincailleries, kiosques, etc.). Le carnet de bons comprendra cinq bons :

- deux bons de rabais de CHF 2.- à faire valoir sur un achat minimum de CHF 10.- ;
- deux bons de rabais de CHF 8.- à faire valoir sur un achat minimum de CHF 40.- ;
- un bon de rabais de CHF 20.- à faire valoir sur un achat minimum de CHF 100.-.

Les Lausannois-es bénéficieront ainsi de CHF 40.- de bons de réduction à faire valoir sur un total d'achat minimum de CHF 200.-.

Le rabais de 20% sera assumé à hauteur de 75% (3/4) par la Ville de Lausanne et de 25% (1/4) par les commerçants qui les recevront en paiement. Les bons seront donc remboursés à hauteur de 75% aux commerçants.

Les bons de réduction d'achat seront distribués à tous les adultes inscrits au contrôle des habitants à Lausanne, soit environ 118'000 personnes. Le coût pour la Ville de Lausanne, avec un taux de non-utilisation estimé au minimum de 15%, sera, hors frais administratifs, au maximum de CHF 3'000'000.- (118'000 x CHF 40.- x 0.75 x 0.85). Sur la base des mêmes hypothèses, le volant

total de dépenses généré par les bons se situera autour de CHF 20'000'000.- en faveur du commerce lausannois et du marché.

Carnets de bons d'achat CHF 100.- sous condition de ressources (action 2021)

En parallèle, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages ayant des revenus modestes, des bons pour un total de CHF 100.- seront distribués aux ménages lausannois au bénéfice d'un subside partiel ou total à l'assurance-maladie, montant auquel s'ajoutera CHF 50.- par enfant mineur. Environ 35'000 ménages comprenant près de 14'000 enfants seront concernés. Les bons seront financés à 95% par la Ville de Lausanne et à 5% par les commerçants. Le coût pour la Ville, hors frais administratifs est estimé à moins de CHF 3.6 millions avec un taux de non utilisation d'un minimum de 10%.

Le carnet d'une valeur de CHF 100.- comprend six bons :

- deux bons d'une valeur de CHF 10.- ;
- quatre bons d'une valeur de CHF 20.-.

Le montant de CHF 50.- par enfant mineur sera remis sous la forme de quatre bons :

- trois bons d'une valeur de CHF 10.- ;
- un bon d'une valeur de CHF 20.-.

Modalités pratiques

Dans le détail, l'opération se déroulera comme suit :

- **Calendrier** : Sous réserve de l'accord du Conseil communal, les bons de réduction devaient être envoyés à la population début novembre 2020, et les bons d'achat sous conditions de ressources début 2021.
- **Partenariat avec la SCCL** : La SCCL assurera le contact avec les commerçants et obtiendra leur adhésion au système en visant l'accord d'une majorité des commerces lausannois. Les maraichers et stands de marché seront aussi approchés par la SCCL. Cette dernière mettra aussi son savoir-faire à disposition, sur la base de l'expérience des bons « Enjoy Lausanne », en ce qui concerne la réalisation des carnets de bons de réduction et d'achat. Son site Internet <https://www.enjoylausanne.ch> fournira la liste des commerces adhérant à l'action. A ce jour, environ 160 commerces acceptent les bons « Enjoy Lausanne ». D'ici début novembre, l'objectif est d'avoir 300 commerces partenaires et un maximum de stands de marché.
- **Commerces concernés** : L'opération vise une diffusion des bons de réduction aussi large que possible. Il a donc été décidé de ne mettre que peu de restrictions à l'utilisation des bons. A priori, tout commerce, y compris alimentaire, peut adhérer au système, à l'exception des grands magasins à succursales multiples présents dans toute la Suisse, car leur participation aurait pour effet de drainer une large part des bons mis sur le marché, au détriment du petit commerce de proximité, cible principale de l'opération. Les bars, cafés, restaurants et hôtels ne sont pas non plus concernés, faisant l'objet d'autres mesures spécifiques et n'étant pas concernées par la concurrence du commerce en ligne. Il en va de même pour les services à la personne (esthétique, coiffure, manucure, soins, etc.). Par contre, le système sera aussi ouvert aux stands de marché, quand bien même il ne s'agit que rarement de commerces spécifiquement lausannois. C'est la SCCL qui gèrera les commerces partenaires.
- **Impression des carnets de bons de réduction** : Les bons de réduction comme les bons d'achat seront imprimés sur du papier sécurisé avec des éléments de sécurité permettant aux magasins de contrôler leur authenticité. L'envoi des carnets de bon sera effectué par la collectivité.
- **Bénéficiaires** : Les carnets de bons de réduction d'une valeur de CHF 40.- à faire valoir sur CHF 200.- d'achats, seront réservés aux quelques 118'000 habitant·e·s majeur·e·s de Lausanne inscrits en résidence principale au contrôle des habitants. Les carnets de bons d'achat d'une valeur totale de CHF 100.-, montant auquel s'ajoutera CHF 50.- par enfant mineur, seront

envoyés aux quelques 35'000 ménages lausannois bénéficiant d'une subvention complète ou partielle de l'assurance maladie.

- **Impact pour les finances communales** : Le coût de l'opération est estimé à un maximum de CHF 7'800'000.-, répartis pour CHF 3'500'000.- en 2020 et CHF 4'300'000.- pour en 2021. Ce coût comprend pour CHF 6.6 millions la contre-valeur estimée des carnets de bons de réduction et des carnets de bons à remboursement, CHF 700'000.- de frais administratifs et CHF 500'000.- de réserve si le taux d'utilisation devait dépasser les estimations indiquées dans le présent rapport-préavis.
- **Sécurisation des bons** : Les carnets de bons sont au bénéfice d'un système d'impression sécurisé qui empêchera les contrefaçons. Une collaboration est engagée à cet effet entre la Ville, la SCCL et une entreprise lausannoise spécialisée dans la production de documents sécurisés de réputation mondiale.
- **Transmissibilité** : Les bons constituent un moyen de paiement anonyme. Rien n'empêche les bénéficiaires de les transmettre à leur entourage, l'objectif restant de favoriser les flux commerciaux.
- **Exigences concernant les commerçants bénéficiaires** : Ils devront adhérer au système mis en place par la SCCL et signer le contrat proposé par la SCCL. Ils seront ensuite tenus d'accepter les bons d'achat et les bons de réduction comme moyen de paiement. Une fois les bons reçus en paiement, ils les présenteront pour encaissement auprès de la Ville de Lausanne avec leur carte de légitimation en acceptant une déduction de 5% du montant à rembourser sur les bons et de 25% sur les bons de réduction (soit également 5% de la somme d'achat minimum).
- **Hypothèses de non-retour** : Les taux de non-retour (15% pour la première action et 10% pour la seconde) ont été calculés de manière prudente avec la SCCL, sur la base des expériences des commerçants, en estimant que l'attrait pour les consommateurs sera vif, notamment car les carnets de bons leur parviendront directement, qu'ils seront faciles d'usage et que l'importance aussi bien qualitative que quantitative des enseignes offrira un large choix d'achats. Si un succès encore plus grand devait être rencontré, une réserve de CHF 500'000.- est budgétée sur 2021.
- **Opérations de mise en œuvre gérées par la Ville** :
 - extraction de la base de données habitants ;
 - contrat avec la SCCL ; la Ville prenant en charge certains éléments financiers de l'opération par une contribution aux charges exceptionnelles de la SCCL liées à l'opération ;
 - conception et supervision de l'impression des carnets en coopération avec la SCCL ;
 - communication aux habitants et envoi d'un carnet de bons de réduction d'une valeur globale de CHF 40.- pour des achats de minimum CHF 200.- ;
 - communication ;
 - organisation des remboursements des bons rapportés par les commerçants et versement des sommes dues.
- **Opérations de mise en œuvre gérées par la SCCL** :
 - information, communication auprès des commerçants et stands de marché en vue d'élargir les commerces partenaires ;
 - contrat avec les commerçants adhérant au système et formation ;
 - communication sur les commerces acceptant les bons (site Internet, autocollant en vitrine, etc.) ;
 - système de légitimation des commerçants participant au système ;
 - appui logistique à la conception et à la supervision de l'impression des carnets de bons.

- **Bons électroniques versus bons papier** : Il n'est pas prévu de mettre en place un système de bons virtuels ou électroniques. En effet, si tel devait être le cas, il devrait s'ajouter au dispositif des bons matériels sur papier, sans s'y substituer, dans la mesure où la totalité de la population ne dispose pas encore d'un support électronique pour les bons virtuels. Par ailleurs, la création de bons électroniques nécessiterait la mise en place d'un système dédié, trop long à mettre en place. La priorité donnée à la rapidité de concrétisation du dispositif a justifié le choix d'un support « classique » plutôt que d'un support électronique. A termes, il se peut toutefois que le système « Enjoy Lausanne » évolue vers une numérisation.
- **Validité du dispositif** : Le lancement des carnets de bons de réduction débutera dès l'approbation du système par le Conseil communal, si possible au début du mois de novembre. La durée de validité sera limitée, en accord avec la SCCL, qui consultera les commerçants membres, afin de motiver les bénéficiaires à les utiliser dans un temps pas trop lointain, par exemple jusqu'à fin avril 2021. Les bons de réduction comme les bons d'achat auront donc une date de validité limitée.
- **Avenir du système et opérations ultérieures** : La double opération lancée par la Ville de Lausanne en partenariat avec la SCCL devrait permettre de faire mieux connaître le système « Enjoy Lausanne ». Plusieurs grandes entreprises lausannoises ont aussi fait part de leur intérêt à utiliser ces bons auprès de leur clients ou sous forme de gratification à leur personnel. La Ville de Lausanne envisage aussi de convertir tout ou partie des primes versées au personnel sous forme de bons. L'augmentation du volume des bons échangés devrait permettre à la SCCL de moderniser son système de diffusion, de communication comme de remboursement. Une numérisation partielle ou totale du système est aussi envisagée à terme. Sans avoir tous les attributs d'une monnaie locale, le système pourrait toutefois y ressembler à moyen terme, en fonction de son développement. Il apparaît aussi bien à la Municipalité qu'à la SCCL que les opérations envisagées en 2020 et 2021 pourraient être le début d'une collaboration fructueuse susceptible de soutenir la consommation locale et durable et de prévoir des modes de rémunération, tant dans le secteur public que privé, à même de la stimuler.
- **Primes au personnel de l'administration communale lausannoise** : La Municipalité voit dans le système mis en place une excellente opportunité d'orienter la consommation autour de certains commerces et de favoriser une communauté d'acheteurs. Ainsi, la Municipalité dans son rôle d'employeur, envisage également à l'avenir d'octroyer tout ou partie des primes qu'elle peut verser à son personnel, au sens de l'article 37.2 du Règlement pour le personnel de l'administration (RPAC), sous forme de bons d'achat dans des commerces lausannois, en lieu et place des primes exceptionnelles existantes versées, toujours dans le cadre d'un montant de CHF 200'000.- par année.

5. Rappel des postulats

Le postulat de Mme Léonore Porchet et consorts demande que la Municipalité se prononce sur l'adoption d'une monnaie complémentaire telle « Le Léman » comme moyen de paiement pour des prestations ou services de la Ville et pour allouer sur base volontaire, des subventions en « Lémans » ou rémunérer en partie employée et conseillers municipaux.

Le postulat de M. Henri Klunge demande à la Municipalité quant à lui d'évaluer la possibilité de créer une monnaie locale, dont l'introduction contribuerait notamment à créer des opportunités en faveur des commerçants.

6. Contexte des monnaies locales

En général

De nombreuses initiatives de ce type ont été recensées à travers le monde depuis une vingtaine d'années. En juillet 2014, la loi française dite Hamon sur l'économie sociale et solidaire innovait en reconnaissant le titre de « monnaie locale complémentaire » à des dispositifs mis en place par une série d'initiatives locales inspirées des modèles anglo-saxons des Local exchange and trading systems (LETS) dont les systèmes d'échange local (SEL) ont été l'adaptation francophone.

D'un bilan de ces initiatives hexagonales, diffusé par l'Institut du Monde Contemporain du Collège de France, on cite les constats suivants (« Les monnaies locales : un bilan d'étape », Jérôme Blanc, 27 avril 2016, <http://www.laviedesidees.fr/Les-monnaies-locales-un-bilan-d-etape>) :

- « Vingt-cinq ans après les premières expériences nord-américaines, et six ans après la naissance des monnaies locales associatives en France, un bilan quantitatif rapide laisse une impression mitigée. Si l'on prend au sérieux l'affirmation par les militants que les chiffres ne sont pas tout, il faut accepter une appréciation plus qualitative de l'action des monnaies locales associatives » ;
- « La dynamique première, états-unienne, a fait long feu : après un pic d'une quarantaine d'expériences en 1998 et pour plus de quatre-vingts créations, il n'en restait qu'une douzaine en 2007. L'Allemagne, qui a connu un démarrage spectaculaire au début des années 2000, a connu aussi un essoufflement et a aujourd'hui moins de monnaies locales en circulation qu'en 2008. En France, une trentaine de monnaies a été mise en circulation en six ans, et probablement autant est en cours de développement ou en projet ; mais quelques cadavres se trouvent déjà sur les bords du chemin » ;
- « En Europe, quelques grands dispositifs surnagent : le Chiemgauer en Bavière, le Bristol pound en Angleterre, l'eusko dans le pays basque français, le SOL violette à Toulouse. Le Chiemgauer est sans doute celui avec lequel le chiffre d'affaires est le plus élevé : plus de sept millions d'euros en 2013, pour une masse monétaire de plus de 500'000 euros en circulation. En France, l'eusko, qui peut aussi se prévaloir, deux ans après sa création, d'une réussite incontestable au regard de la plupart des expériences françaises, totalisait environ 3'000 membres et 550 prestataires pour une masse monétaire de 370'000 euros environ fin 2014. Pour un territoire comptant plus de 200'000 habitants, l'ampleur reste limitée ».

La pertinence d'un soutien à une monnaie locale ne saurait donc être argumentée en termes économiques « classiques ». Il s'agit plutôt de démarches de promotion, d'esprit analogue aux initiatives dites d'économie sociale et solidaire, visant à encourager le sens du partage et une prise de conscience du public sur des formes alternatives du lien économique et social.

L'exemple du Léman

L'Association Monnaie Léman diffuse sa monnaie dans le bassin genevois et lémanique, y compris en France voisine. Elle est animée par de nombreux bénévoles qui assurent la coordination d'une communauté de paiement composée par quelque 500 acteurs économiques aux activités diverses (restauration, producteurs, bureaux d'études, artisans, etc.) et fréquentée par environ 1'600 membres utilisateurs.

Le Léman est diffusé sous forme de billets, en coupures de 1, 5, 10 et 20, dont l'utilisation s'apparente aux chèques cadeaux, aux chèques Reka, aux tickets restaurant (en France principalement). Les francs suisses et les euros récoltés dans quelques points de change (d'après le site Internet de l'Association, deux à Lausanne) sont déposés sur un compte auprès de la Banque Alternative Suisse (BAS). Cette dernière utilise ces avoirs pour participer au financement de projets en lien avec les énergies renouvelables, l'agriculture biologique ou l'économie sociale et solidaire. La valeur de cette monnaie locale est arrimée au franc suisse et à l'euro de manière équivalente : 1 Léman = CHF 1.- = 1 €. Le Léman existe aussi sous forme d'unités de crédit / débit, comptabilisées sur le site Internet de l'Association, et valables comme crédit mutuel d'échange de biens ou services parmi les membres de la communauté de paiement. Sous cette forme, le Léman est comparable aux systèmes d'échange inter-entreprise (WIR, Sardex), aux SEL et aux banques de temps.

Selon les chiffres 2016, sous réserve d'actualisation une fois que des documents plus récents seront disponibles, l'équivalent d'environ CHF 140'000.- est actuellement en circulation au sein de la communauté de paiement. Les membres utilisateurs sont localisés pour 3/4 dans l'aire genevoise, pour 1/6 en France voisine et pour 1/10 dans l'aire vaudoise. Aucune information n'est disponible sur la vitesse de circulation du Léman ni sur le nombre de transactions effectuées avec ce moyen d'échange. Partant, il n'y a pas d'éléments étayés pour estimer le volume en valeur des transactions

utilisant le Léman ni pour en mesurer la vitesse de circulation que les porteurs de la démarche espèrent aussi rapide que celle du franc.

L'Association considère que la diffusion du Léman aurait un effet de renforcement du tissu économique local, de stabilisation de l'emploi et des rentrées fiscales ainsi qu'un impact de renforcement en matière de politique publique environnementale, sans alourdissement des budgets publics.

Avec 140'000 Lémans en circulation, on mesure cependant bien que l'impact demeure très marginal. La masse monétaire en circulation en Suisse est aujourd'hui de l'ordre de CHF 77 milliards (chiffres 2017).

Le système demeure aujourd'hui trop confidentiel pour envisager qu'il puisse avoir un réel impact sur les circuits économiques, à moins d'y mettre des moyens considérables, hors de portée de la Ville, pour assurer son développement. A cet égard, le soutien aux bons de commerce, tel que proposé dans le présent rapport-préavis, apparaît comme une solution plus efficace, plus simple et plus pragmatique pour stimuler une consommation locale dans un cercle de bénéficiaires déterminé.

Initiatives locales

A l'échelle vaudoise, il faut signaler l'initiative de l'Association de l'Epi porteuse de « la création et la gestion d'une monnaie locale complémentaire dans un bassin de vie rural, du Gros-de-Vaud au Pied du Jura » (<https://epi-vd.ch>). Créée le 1^{er} février 2017, l'association est conduite par un Groupe de pilotage de cinq personnes. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2018 fait état d'un résultat comptable totalisant environ CHF 3'000.- à titre de cotisations et de dons. Le comité a travaillé pour réunir un financement participatif de CHF 15'000.- destiné à financer l'impression des billets de l'Epi. Le site de l'association indique, pour le 22 septembre 2018, la « Mise en circulation des Epis dans la région d'Echallens lors d'une journée co-organisée avec Echallens 21 ». Le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2019, dernier document disponible sur le site à l'heure actuelle, a fait état, pour l'exercice 2018, d'environ CHF 5'000.- de cotisations et des efforts du comité pour promouvoir la démarche qui a suscité l'adhésion d'une trentaine de prestataires.

Le 23 avril 2019, Le Temps passait en revue la question des monnaies locales et leur difficulté à s'inscrire durablement dans la pratique. « Au début, on soutenait beaucoup le projet. Favoriser le local a toujours été au cœur de ma démarche », affirmait Muriel Testuz, exploitante du P'tit Bar à Lausanne, qui a décidé de ne plus accepter le Léman. « Mes produits sont locaux mais aucun de mes fournisseurs ne prend le Léman. J'en fais quoi, après ? ». Gilles Berger, de la ferme de Rovéréaz, commentait : « chez nous, on parle d'environ 30 Lémans sur deux ans ».

En novembre 2019, La presse a signalé que le « Farinet », monnaie locale de l'aire bas valaisanne, allait être retirée de la circulation dès fin 2019. L'association a constaté le peu d'impact de son initiative et a prononcé le lundi 4 novembre 2019 sa dissolution après deux ans et demi d'existence. Le Temps du 7 novembre 2019 rapportait l'analyse d'Olivier Crevoisier, chercheur spécialisé en économie territoriale à l'Université de Neuchâtel : « Souvent les monnaies locales en Suisse viennent se superposer au circuit monétaire traditionnel. C'est une complication supplémentaire plutôt qu'une opportunité de développer des circuits locaux ».

D'autres initiatives visent le soutien à l'activité locale, mais procèdent plutôt par l'idée du bon d'achat. Ainsi, le 7 août 2019, le Conseil communal de la Ville de La-Chaux-de-Fonds a soumis à son Conseil général un rapport d'information sur cette problématique. Après avoir écarté certains souhaits des postulants juridiquement ou opérationnellement impraticables (paiement en monnaie locale de la prime de résidence des employés communaux, questions sécuritaires liées à la monnaie (FINMA, etc.)), le Conseil communal annonçait sa disponibilité d'injecter annuellement CHF 100'000.- dans l'économie locale, souhaitant toutefois que les entreprises s'engagent pour un montant au minimum équivalent, et à condition de trouver une solution technique praticable et économe.

La solution retenue a pris la forme d'une carte téléchargeable en francs suisses dont le coût de gestion annuel est de l'ordre de CHF 15'000.- par an sur la base de 100 établissements partenaires de l'opération. Pour participer au projet, les commerces et établissements doivent s'acquitter d'une cotisation de CHF 150.- par an pour couvrir les frais de licence du système, et s'engager pour au moins

deux ans. En décembre 2019, la « carte-abeille » chaux-de-fonnière a été présentée à la presse et au public. A ce jour, le recul manque pour savoir dans quelle mesure cette initiative a reçu un bon accueil.

La Société Coopérative des Commerçants Lausannois (SCCL) a pour sa part lancé la démarche « Enjoy Lausanne » de bons d'achat. Valables comme de l'argent liquide dans environ 160 commerces lausannois, ces bons sont proposés en carnets composés de coupures de CHF 5.- et CHF 10.- et représentent une sorte de monnaie locale favorisant les achats à Lausanne. La SCCL s'engage à rembourser les commerçants ayant acceptés l'usage des bons au sein de leur enseigne à hauteur du montant correspondant à la valeur de ces derniers. Les bons d'achat consistent en carnets d'une valeur de CHF 50.- vendus à CHF 45.- pour encourager la fréquentation des commerces lausannois.

La SCCL a consacré à ce stade un montant de l'ordre de CHF 30'000.- pour assurer la couverture des bons. Depuis le début de l'année 2020, le SCCL a vendu des bons pour environ CHF 300'000.-.

C'est sur ce dernier système que la Municipalité a proposé de se greffer à travers le dispositif proposé dans le présent rapport-préavis, système susceptible d'évoluer et de s'étendre dans les années à venir comme évoqué précédemment.

Contraintes comptables et administratives du Léman

Pour permettre aux utilisateurs intéressés de payer des prestations de l'administration communale en Léman (entrées de musées, patinoires, piscines ; achats de vin, miel ; abonnements Citycable ; coûts de garderie ; émoluments, impôts et taxes ; etc.), une série de dispositions serait à mettre en place pour assurer la gestion du système.

Il s'agirait d'abord de créer des caisses particulières dans les établissements communaux susceptibles d'accepter des paiements en Léman, de les alimenter en conséquence et de tenir une comptabilité spécifique. Au niveau de la logistique, une personne ou une société mandatée devrait s'occuper d'acheminer les Lémans des caisses « Léman » à la caisse communale afin d'assurer une cohérence et d'éviter des problèmes sécuritaires.

En parallèle, les logiciels para-comptables ainsi que le système comptable devraient être adaptés pour intégrer des écritures libellées en monnaie alternative, pour autant que ces modules complémentaires soient implémentables. Ces éléments devraient figurer dans les états financiers de la Ville et valorisés au bilan.

L'Association ne conçoit pas le Léman comme monnaie véritablement convertible. La question reste ouverte de savoir comment utiliser opportunément les Lémans acceptés comme moyen de paiement. La Commune assumerait donc implicitement le « risque de change » en fonction de la disponibilité ou non des biens ou services que le réseau de distributeurs membres du circuit serait en mesure de lui proposer. De surcroît, elle s'exposerait aussi à un risque de spéculation (constaté par ailleurs dans le cas des crypto-monnaies), le Léman étant aligné à parité égale sur deux monnaies de valeur clairement différente au taux de change bancaire.

7. Réponse de la Municipalité aux deux postulats

La Municipalité rappelle d'abord que la question des monnaies locales a fait l'objet d'une prise de position explicite de la part du Conseil d'Etat vaudois. Répondant en janvier 2017 à une interpellation de Mme Claire Richard intitulée « Monnaies locales : un encouragement à l'activité économique du Canton de Vaud ? », le Conseil d'Etat reconnaissait « un aspect de réappropriation subjective des échanges économiques par le biais de ces monnaies locales conférant un sens citoyen à l'acte d'achat ». Il soulignait toutefois les contraintes et les limites de ce modèle, rappelant que les cantons ont renoncé à toute compétence en matière monétaire et ayant entièrement confié cette responsabilité à la Banque nationale suisse. Partant, le Conseil d'Etat n'a pas voulu devenir partie prenante d'une monnaie locale, dans ce cas le Léman, dont il relevait d'emblée le niveau modeste de pénétration sur le marché.

La Municipalité partage cet avis même si elle estime que les objectifs de la monnaie locale font sens. Comme expliqué précédemment, elle estime que le modèle des bons, qu'elle entend soutenir de manière durable, est une réponse mieux adaptée, immédiatement et simplement opérationnelle, et de nature à soutenir le commerce local et les circuits courts. Elle s'appuie également sur un partenariat

avec la Société Coopérative des commerçants. L'action qu'elle va engager permettra enfin d'apporter un soutien bienvenu au pouvoir d'achats des Lausannois-es.

Elle estime ainsi, par le présent rapport-préavis, avoir répondu aux deux postulats relatifs à la monnaie locale.

8. Impact sur le développement durable

Ce préavis, en favorisant l'achat dans des commerces locaux et sur le marché, s'inscrit parfaitement dans une stratégie de développement durable, soucieuse de relocaliser les achats, de limiter la mobilité et le commerce en ligne.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

10. Aspects financiers

Le coût du projet se divise de la manière suivante :

Bons de rabais de 20% (75% du rabais pris en charge par la Ville avec un montant d'achat minimum, opération 2020)	CHF	3'000'000.-
Bons d'achat de CHF 100.- (dont CHF 95.- à la charge de la Ville en faveur d'environ 35'000 ménages, opération 2021)	CHF	3'000'000.-
Bons d'achat de CHF 50.- (dont CHF 47.50.- à la charge de la Ville en faveur d'environ 14'000 enfants, opération 2021)	CHF	600'000.-
Frais administratifs	CHF	700'000.-
○ Mandat à la SCCL pour les tâches lui incombant	CHF	100'000.-
○ Réalisation et impression des bons d'achat, envois	CHF	500'000.-
○ Gestion des remboursements (50% en 2020, 50% en 2021, auxiliaire)	CHF	50'000.-
○ Communication, divers (50% en 2020, 50% en 2021)	CHF	50'000.-
Réserve de gestion (2021)	CHF	500'000.-
Total	CHF	7'800'000.-

11. Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

12. Incidences sur le budget de fonctionnement

	2020	2021*	Total
Personnel suppl. (en EPT)			
(en milliers de CHF)			
Charges de personnel	25	25*	50
Charges d'exploitation	3'475	4'275*	7'750
Charges d'intérêts			0
Amortissements			0
Total charges suppl.	3'500	4'300	7'800
Diminution de charges			0
Revenus			0
Total net	3'500	4'300	7'800

*Les dépenses prévues en 2021 seront inscrites dans le budget 2021. Formellement, la présente demande porte sur un crédit spécial de fonctionnement 2020 de CHF 3'500'000.-.

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2020 / 35 de la Municipalité, du 17 septembre 2020 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider les mesures de soutien au commerce lausannois et au pouvoir d'achat des Lausannois-es ;
2. d'allouer un crédit spécial de fonctionnement de CHF 3'500'000.-, pour l'année 2020 imputé au secrétariat général SGCD de la manière suivante :

1110.301	Traitement	CHF	22'700.-
1110.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	2'300.-
1110.310	Imprimés et fourniture du bureau	CHF	350'000.-
1110.318	Autres prestations de tiers	CHF	112'500.-
1110.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	12'500.-
1110.366	Aides individuelles	CHF	3'000'000.-
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité de M. Henri Klunge « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter